

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

| | |
|--|--|
| Intitulé | Référence: T05-EUTF-SAH-NE-09 Soutien à la résilience institutionnelle et communautaire dans la région de Diffa |
| Zone bénéficiaire de l'action / localisation | L'action sera menée à l'endroit suivant: Niger, région de Diffa, villes de Maine Soroa, Chetimari, Diffa, Assaga, Toumour, Kabelawa, N'Guigmi |
| Montants concernés | Coût total estimé: 13 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 12 000 000 EUR Contribution de 1 000 000 EUR du HCR |
| Modalités de mise en œuvre | Gestion indirecte – convention de délégation UNHCR |
| Code CAD | 140, 151, 160 |
| Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette | 3. Protection et asile |
| Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette | A16. Promote economic opportunities for displaced persons, that would also benefit the host communities and reduce dependency on humanitarian assistance |
| Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire | 4. Gouvernance et prévention des conflits |
| Objectif du Cadre opérationnel | 2. Élaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience |
| Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel | 2.1. Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans les zones particulièrement touchées par les problèmes environnementaux, socio-économiques et de sécurité actuels |
| Durée de la mise en œuvre | 36 mois |
| Bénéficiaires de l'action | <u>Bénéficiaires directs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • 28 000 personnes bénéficiant d'une parcelle, d'un logement social et de l'accès à l'eau potable ; • 42 000 personnes ayant accès au foncier pour le logement et à l'eau potable ; • Le secteur de la construction avec une estimation minimale de 2 000 emplois maintenus ou créés. <u>Bénéficiaires indirects</u> : 7 Communes de la région de Diffa, population de 650 000 habitants dont 335 000 hôtes, 315 000 déplacés (dont 82 000 réfugiés, 70 000 retournées and 163 000 IDPs). |

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

L'action proposée est la continuité d'interventions entreprises conjointement par les autorités nigériennes et l'UNHCR. Elle est **orientée à la fois vers la résilience institutionnelle et communautaire.**

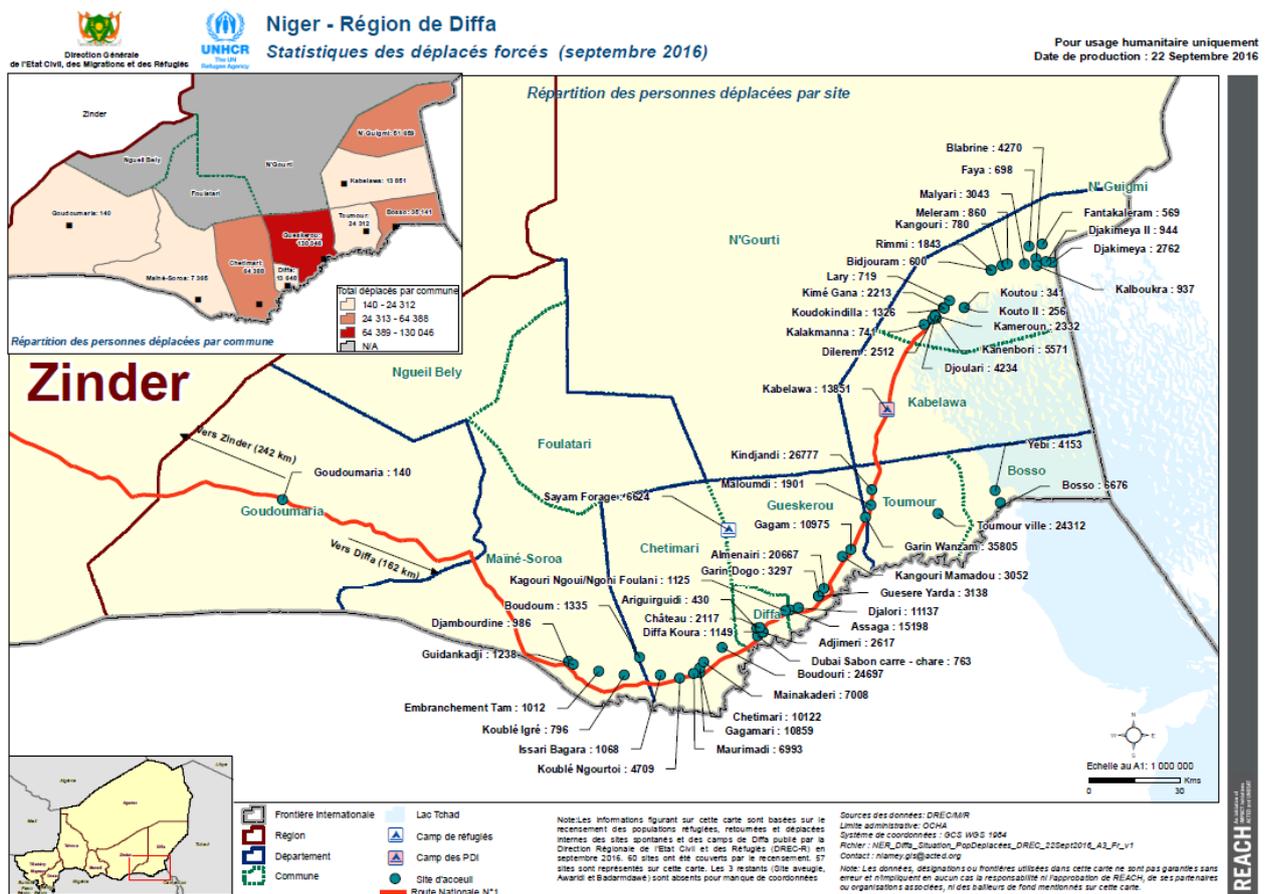
Elle vise à accompagner les communes à forte concentration de population à développer de nouveaux projets de lotissement pour assurer l'accès au foncier, et à l'eau, à 6 000 ménages (42 000 personnes) vulnérables déplacés/hôtes (parcelles sociales) et nantis (ventes de parcelles). Parmi les 6 000 ménages vulnérables, 4 000 (28 000 personnes) bénéficieront de la construction de logements sociaux. Via la construction des logements sociaux, l'intervention accompagnera la relance économique au niveau communautaire via la création/maintien d'au minimum 2 000 emplois et la formation en construction alternative. La réalisation de nouveaux projets permettra aux communes, dans un contexte de décentralisation mis en péril, de renforcer leur assise dans l'arène locale à travers la réalisation d'investissements via la mobilisation de ressources internes additionnelles issues de la vente des parcelles aux ménages nantis.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte sectoriel : politiques et enjeux

Une région qui passe du dynamisme à une crise économique profonde

Depuis février 2015, le passage de la région de Diffa d'une zone de repli pour les déplacés de Boko Haram à une zone intégrée dans l'espace de conflit a fait basculer le contexte humanitaire. Diffa traverse une crise sécuritaire ayant provoqué une crise économique profonde avec des conséquences désastreuses sur la situation humanitaire. Le nombre de déplacés forcés (réfugiés, retournés, déplacés internes) est estimé à près de 300 000 personnes. Plus d'une personne sur trois dans la région de Diffa est aujourd'hui un déplacé forcé. **Malgré l'insécurité, le Gouvernement du Niger continue de respecter scrupuleusement ses engagements internationaux.**



Carte 1. Statistiques partielles et officielles des déplacés forcés. UNHCR/Direction Générale de l'Etat Civil et des Réfugiés. Septembre 2016

Mentionnée très souvent à tort comme « la région la plus pauvre dans le pays le plus pauvre », Diffa était au contraire avant la crise une région dynamique comme l'ont révélé les travaux de l'Institut de Recherche pour le Développement¹. Avant 2013, Diffa était l'une des régions du Niger avec l'indice de pauvreté le plus faible et le plus stable. Depuis la fin des années 1970, la population du lac et de ses rives a triplé. Ce solde migratoire positif, rare pour une zone sahélienne, est notamment lié au fait que le lac Tchad offre des ressources qui en font à la fois un grenier vivrier, un pôle économique de grande importance et un refuge en cas de sécheresse pour de nombreuses populations comme les travailleurs agricoles saisonniers ou permanents, les pêcheurs, les éleveurs ou les commerçants. Moins tributaire des cultures pluviales et sachant tirer profit du Lac Tchad et des zones fertiles le long de la rivière Komadougou, les populations ont su développer une importante stratégie d'adaptation à la variabilité du milieu que l'IRD décrit en trois « M », Mobilité – Multiactivité – Multifonctionnalité : la mobilité est celle des populations qui suivent les ressources au cours de l'année et s'adaptent à leur variabilité interannuelle ; la pluriactivité est généralisée au sein des exploitations, où l'on pratique pêche, agriculture et élevage, selon des dosages variables en fonction des groupes et des années ; la multifonctionnalité permet de valoriser la même portion de terre par différentes activités (pêche, agriculture, élevage) au cours de l'année. Les échanges transfrontaliers avec le Nigeria (bassin d'emploi, commerce) accentuaient le

¹ "Le développement du Lac Tchad: situation actuelle et futurs possibles". Expertise collégiale réalisée par l'IRD à la demande de la Commission du Lac Tchad, 2014. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers/16-01/010063402.pdf

dynamisme de la région malgré son isolement sur le territoire national. Depuis 2013, la région et ses communes commençaient aussi à bénéficier de la rente de l'exploitation pétrolière âprement négociée, notamment à travers des mouvements de protestation parfois violents.

Aujourd'hui la cassure des échanges sur la bande frontalière, l'évacuation du Lac Tchad par les autorités nigériennes à des fins militaires et l'insécurité le long de la Komadougou, ayant forcé des villages entiers à délaisser les zones fertiles, ont asphyxié l'économie. Cette situation est exacerbée par les restrictions administratives mises en place dans le cadre de l'état d'urgence telles que l'interdiction des deux roues, la fermeture de marchés et les restrictions sur le commerce du poivron (« l'or rouge » de Diffa) et du poisson. **Le niveau de désillusion des populations, et notamment des jeunes, est élevé mais peu pris en considération. En réponse les humanitaires peinent à développer des actions suffisamment innovantes pour sortir du « tout-humanitaire » et renforcer le pouvoir d'achat des ménages.** Avec la situation socio-économique décrite plus haut, **les leviers sur lesquels s'appuyer sont aujourd'hui très limités.**

La crise de Diffa mobilise peu la communauté des donateurs : sur l'appel de près de 120 millions d'euros lancé par l'UNHCR et 22 organisations en janvier 2016, et alors que depuis la situation s'est encore dégradée, seulement 32 % avait été mobilisés au mois de juin 2016. Toujours en juin 2016, les autorités nigériennes ont demandé à l'UNCHR d'accélérer le processus de relocalisation volontaire des réfugiés vers les camps. Insécurité grandissante, suspicion et incapacité à se prendre en charge (et des hôtes de les accueillir) amènent aujourd'hui nombreux ménages réfugiés à faire le choix de se rendre dans les camps. Cette propension était faible il y a quelques mois. La population réfugiée dans les camps, ne devrait donc cesser de croître au cours de l'année 2016, nécessitant de fait un accompagnement humain et financier considérable afin de respecter les standards en termes de protection et d'assistance multisectorielle. Pour autant, **la majorité des déplacés, et donc des besoins, resteront en dehors des camps : nombreux sont encore les réfugiés qui ne souhaitent pas s'y rendre, les populations retournés² n'y ont de fait pas accès, des villages entiers de déplacés internes sont venus s'agglutiner le long de la route nationale 1. L'incapacité des humanitaires à accompagner de manière durable ces populations représente un risque additionnel de déstabilisation de la région si des interventions correctrices et structurelles ne sont pas mises en œuvre rapidement.**

Un développement urbain harmonieux totalement hypothéqué

Dans le contexte majoritairement hors-camp de Diffa, l'accueil par les familles hôtes est une donnée importante. En 2015, une évaluation rapide réalisée par l'UNHCR révélait qu'au sein des familles d'accueil, le nombre de personnes vivant sous le même toit était passé de 8 à 18 personnes en moyenne. Pour autant, **l'apparition de zones d'exclusion, de ghettos ruraux et de quartiers de fortunes est une réalité.** Ce type d'espaces se multiplie au fur et à mesure que les hôtes de hier deviennent les déplacés d'aujourd'hui, ou que leur capacité d'accueil soit fragilisée par la situation économique. Les tensions avec les propriétaires augmentent d'autant plus que les déplacés sont très souvent installés sur des zones cultivables.

² Concernant les retournés nigériens, on estime qu'ils représentent environ 30% (45,000 personnes) des déplacés en provenance du Nigéria. La majorité des retournés sont des personnes, ou des descendants de personnes, qui, agriculteurs ou éleveurs vulnérables, ont quitté la région de Diffa au cours des grandes sécheresses des années 70 et 80. Au Nigeria, ils exerçaient les mêmes activités et ont dû de nouveau tout abandonner lors de leur retour au Niger. Les enquêtes de vulnérabilité du PAM révèlent déjà que l'insécurité alimentaire touche plus fortement les retournés que les réfugiés et les hôtes.

Face à cette situation, les communes, dont l'autorité et la capacité d'initiatives sont grippées par un processus de décentralisation inabouti et pénalisées par la crise, et qui sont déjà dans l'incapacité de répondre à la demande croissante de parcelles de leur administrés (nantis ou vulnérables), se retrouvent désarmées pour octroyer des espaces de manière organisé aux déplacés. Bien avant la crise, le manque de zones loties engendrait une occupation des espaces péri-urbains incontrôlée³.

Diffa est la région du Niger avec le taux de croissance annuel de la population le plus élevée. Il est de 4,7 % ce qui signifie qu'au rythme actuel la population de Diffa doublera tous les 15 ans. On peut aussi estimer que depuis 2013, sa population a connu une augmentation de 25% avec l'arrivée des déplacés en provenance du Nigeria. **Toute chance d'un développement urbain harmonieux est en train d'être hypothéquée. Alors qu'une nouvelle phase du vivre-ensemble doit être enclenchée, c'est aujourd'hui la stabilité de la région qui est en jeu.**

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Des avancées considérables mais un processus inabouti

Dans la région de Diffa, l'accès au logement pour les déplacés tout comme pour les populations hôtes face à d'importantes contraintes. Les communes ne disposent pas de terrains pour lotir alors que la demande est forte. Le problème ne se trouve pas dans la disponibilité et la négociation de nouveaux terrains avec les propriétaires car ces terrains situés aux abords des communes sont soit vierges, soit utilisés pour l'agriculture pluviale mais avec de faibles rendements. Le blocage se situe dans la réalisation du processus pour faire des champs des zones de lotissement selon les normes en vigueur. **Bien qu'ayant intégré la création de lotissement dans leur plan de développement communaux, les communes ne disposent pas des ressources internes suffisantes pour financer la viabilisation et de l'expertise requise pour en assurer une réalisation en adéquation avec les textes.** Face à leur impossibilité à mettre à disposition des parcelles, elles assistent à une installation incontrôlée et hypothéquant toute chance d'un développement durable.

Ayant développé au Niger une approche forte dans la recherche d'alternatives au camp, pour l'UNHCR il s'est imposé d'aborder rapidement les questions foncières de manière réaliste et structurelle. Tel que soulevé à maintes reprises par les autorités de la région de Diffa, maintenir le statu quo et ne pas mettre en œuvre les interventions nécessaires pour faciliter l'accès au logement sur des bases légales et durables revient à accompagner une exacerbation des tensions. Dans d'autres pays africains, l'UNHCR a connu et connaît d'énormes difficultés car ayant occulté dans la phase d'urgence, et la construction des abris d'urgence, l'aspect foncier. Pourtant, les statistiques de l'organisation révèlent que la durée moyenne de l'exil d'un réfugié en Afrique est de 17 ans, soit une génération au Niger.

C'est dans ce contexte que depuis 2014, l'UNHCR a enclenché un programme d'urbanisation dans 7 communes de la région de Diffa à savoir, d'ouest en est, Maine Soroa, Chétimari, Diffa, Gueskerou, Toumour, Kabelawa et Nguigmi⁴. **Auprès de ces communes, l'UNHCR**

³ Contribution de la région de Diffa à la révision de la stratégie de réduction de la pauvreté. Gouvernement du Niger, 2005.

⁴ <http://unhcrniger.tumblr.com/post/115771260959/premi%C3%A8re-remise-dactes-de-cession-des-parcelles>
<http://unhcrniger.tumblr.com/post/130675232534/diffa-urbanization-project-settling-refugees>

met en place un accompagnement technique, administratif, légal et financier afin qu'elles puissent développer de nouveaux espaces à lotir selon les normes et les textes en vigueur, et leur propre planification en termes de zones d'expansion. Avant les interventions de l'UNHCR, les communes touchées n'avaient aucune expérience dans le processus de lotissement.

Alors que de 2014 à mi 2015, le processus fut laborieux car il était une phase d'apprentissage pour tous (UNHCR et communes), à partir de mi 2015, une nouvelle impulsion fut donnée grâce à la collaboration enclenchée avec un cabinet de juristes nigériens ayant une grande expertise en termes de foncier. De la mise à disposition des terrains à la signature finale du Ministre de l'Urbanisme seul 5 mois ont été nécessaires lors des dernières interventions. Symbole fort de la prise conscience des autorités nigériennes de la nécessité de renforcer l'accès au logement pour tous, afin de faciliter et accélérer le processus le Ministre de l'Urbanisme donne certaines dérogations spéciales à la Direction Régionale de l'Urbanisme de Diffa, notamment en matière de délégation de signature.

L'assise communautaire, comme principal garde-fou, a aussi été progressivement renforcée. Aujourd'hui chaque commune appuyée par l'UNHCR constitue un Comité d'Aménagement de l'Espace Urbain Communal (CAEUC) au sein duquel sont représentés les autorités administratives, les élus locaux, la chefferie, les différents services techniques, les propriétaires terriens et les communautés déplacés. Les CAEUC sont les maîtres d'œuvre de tout le processus au cours duquel ils sont accompagnés et formés.

Voirie, équipements, et parcelles sont inclus dans les projets de lotissement. Afin de limiter tout phénomène spéculatif et tension autour d'une problématique aussi sensible que le foncier, le système mis en place est mixte entre logement sociaux et propriété foncière via la logique de « parcelle sociale » (en bleu sur le plan ci-dessous). Les ménages bénéficiaires ont l'usage des parcelles (200 m²), mais ne peuvent ni les louer ni les vendre. Lorsqu'un ménage décide de quitter sa parcelle, celle-ci redevient un bien communal qui la remet à un nouveau ménage vulnérable.

Plus de la moitié des parcelles viabilisées reviennent à la commune pour la revente à leurs administrés nantis (en noir sur le plan ci-dessous). La présence de nantis sur les nouveaux espaces urbanisés assure la possibilité que s'y développent des activités économiques (les nantis étant plus susceptibles de stimuler l'activité des petits commerçants), et préserve la mixité socio-économique.

Les propriétaires sont dédommagés via la rétribution de parcelles constructibles dont le nombre est négocié au sein du CAEUC. Aucune plainte venant des propriétaires n'a été enregistrée au cours des lotissements déjà réalisés. Le faible rendement à l'hectare pour les cultures pluviales dans la région de Diffa et la valeur marchande intéressante d'une parcelle lotie explique cette situation.

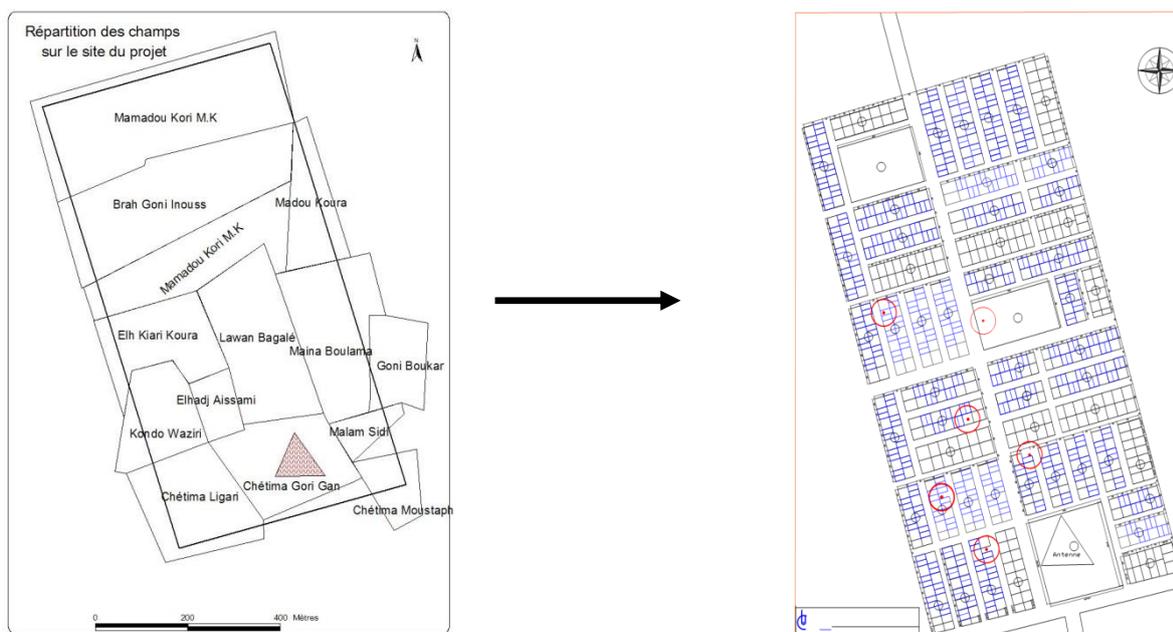


Figure 1. De l'identification des propriétaires au plan de lotissement, exemple de Chétimari

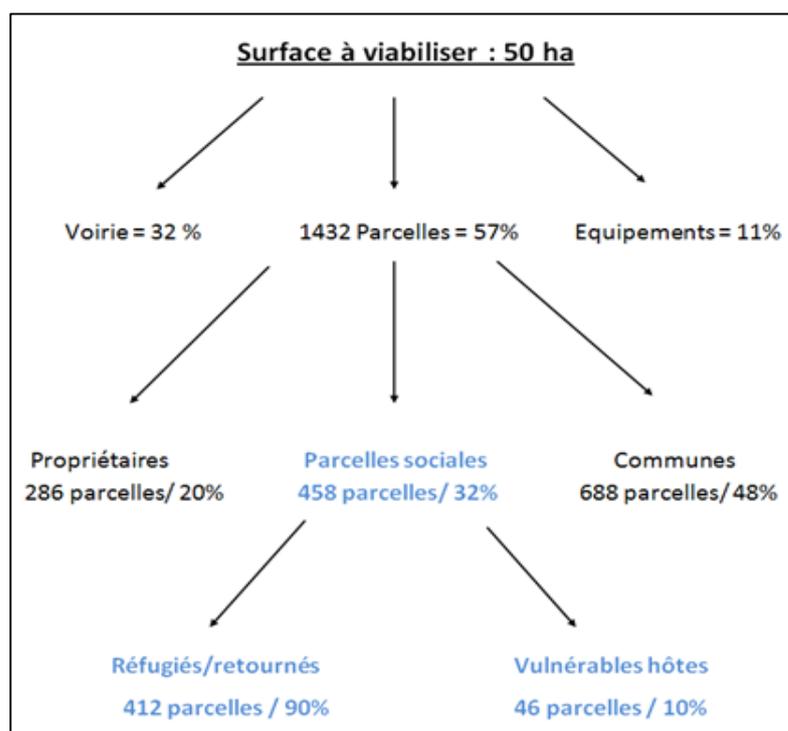


Figure 2. Répartition de la surface viabilisée, exemple de Chetimari

Il est attendu que d'ici la fin de l'année 2016, un total de 1 911 parcelles sociales aient été réalisées. A cette date, près de 14 000 bénéficiaires directs auront donc été touchés.

| Sites | Parcelles revenant aux communes pour la vente | Parcelles sociales | Total des parcelles |
|------------------------|---|--------------------|---------------------|
| 2014 | | | |
| Maine Soroa | 1 050 | 420 | 1 470 |
| 2015 | | | |
| Chétimari | 688 | 458 | 1146 |
| Nguigmi | 512 | 433 | 945 |
| 2016 (en cours) | | | |
| Diffa | 180 | 120 | 300 |
| Kabelawa | 315 | 210 | 525 |
| Toumour | 180 | 120 | 300 |
| Assaga | 225 | 150 | 375 |
| Total | 3 150 | 1 911 | 5 061 |

Tableau 1. Communes appuyées et parcelles viabilisées depuis 2014

A partir de 2015, grâce à la fluidité gagnée dans l'ensemble du processus, l'intervention a pu s'adapter aux événements :

- le choix des communes de Chétimari et Nguigmi visait à répondre respectivement aux mouvements massifs en provenance de Damassak (Nigéria) et du Lac Tchad (évacuation). L'objectif n'était pas ici de cibler les personnes venant de se déplacer mais de décongestionner les villes et les familles d'accueil en octroyant les parcelles aux personnes arrivées au cours de l'année précédente.
- le choix d'Assaga vise à répondre aux problèmes spécifiques des déplacés internes le long de la nationale. Le site de Assaga accueille les déplacés internes originaires du village du même nom suite à l'attaque de Boko Haram en août 2015. Leur village était situé en zone inondable est une relocalisation était prévue avant la crise mais jamais enclenchée. La population d'Assaga souhaite aujourd'hui s'installer durablement le long de la nationale 1.

Au niveau de chacune des communes appuyées, le processus reste cependant inabouti. Bien que les CAEUC fassent preuve d'un véritable dynamisme et que les bénéficiaires aient reçu leurs actes de cession, les zones lotis restent généralement des zones non dynamisées. Dans l'état actuel, nombreux bénéficiaires font le choix de ne pas encore s'y installer à cause du manque d'habitat et d'accès à l'eau. En effet, l'augmentation des besoins d'urgence a amené l'UNHCR à se focaliser uniquement sur le processus d'urbanisation mais dans l'incapacité financière de programmer la construction des logements sociaux en matériaux locaux. Pour la même raison les investissements nécessaires pour assurer l'accès à l'eau sur les zones de lotissement n'ont pu se réaliser.

Assurer rapidement la continuité de la dynamique enclenchée est une demande forte des communes et du Conseil Régional de la Région de Diffa (*Voir annexe 1 : Lettre du Président du Conseil Régional de Diffa adressée au Représentant de l'UNHCR au Niger*).

Des avantages allant largement au-delà du droit au logement

Agence de protection, l'UNHCR au Niger a dans un premier temps automatiquement axé ses réflexions autour de l'urbanisation vers le droit au logement pour les déplacés et la coexistence pacifique avec les communautés hôtes. Améliorant sa lecture du contexte et développant des collaborations dynamiques avec les communes et le Conseil Régional, il est alors apparu que la fenêtre d'opportunités offerte par ce type d'intervention était nettement plus dense.

Comme décrit plus haut, l'économie de Diffa est en panne et les humanitaires ont des difficultés à développer des interventions suffisamment pertinentes pour augmenter le pouvoir d'achat des ménages. L'insécurité ayant amené les populations à délaisser les zones fertiles, elle empêche l'appui au maraîchage ; le soutien aux éleveurs ne peut qu'être centré sur la réponse d'urgence ; les appuis aux « activités génératrices de revenus » ne prennent pas suffisamment en considération que dans de nombreuses zones « l'argent ne circule plus » comme on le dit communément au Niger.

Bien que les interventions de « cash for work », principalement autour de la restauration des terres permettent de « refaire circuler de l'argent » au sein des communautés, leur rapport coût/efficacité est discutable. Elles occultent aussi les compétences individuelles et, malgré l'urgence, le besoin de formation et d'emploi durable des jeunes.

Les interventions à caractère social, indispensables pour les plus vulnérables, peuvent servir à créer de l'emploi et promouvoir la croissance au niveau de la région. L'UNHCR cherche donc aujourd'hui à s'appuyer sur le secteur de la construction des logements sociaux comme levier pour la relance économique, l'emploi et la formation des jeunes.

La crise économique qui frappe Diffa affecte aussi directement la gouvernance locale. Au Niger, le processus de décentralisation est récent (2004) et inachevé. Dans les textes, des avancées notables ont été enregistrées en termes de transferts des compétences notamment en ce qui concerne la provision des services de base (eau, santé, éducation, logement) depuis le niveau central vers le niveau local, principalement vers les communes. Dans la pratique la situation est plus complexe. D'une part, faute d'accompagnement suffisant, ces dernières ont du mal à accomplir la plupart des compétences qui leur sont conférées, et d'autre part leur faible capacité financière limite drastiquement leurs capacités d'intervention dans les secteurs sociaux. Pour les Conseils Régionaux, qui ont en charge la planification des actions de développement au niveau régional, le processus est d'autant moins achevé.

A Diffa, les communes qui jusqu'à présent tiraient leurs recettes internes grâce aux taxes sur les marchés et le commerce de poissons, et poivrons, se voient fragilisées. Elles font face à des difficultés croissantes pour assurer le paiement des salaires des agents communaux, de l'électricité, et de l'eau. Parallèlement, elles décrivent avec l'avènement de la crise une augmentation forte de l'incivisme citoyen avec par exemple dans le cas de la commune de Chetimari des taux de recouvrement de l'impôt annuel passant de 90 à 25 %. Tel qu'abondamment décrit par le LASDEL (Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local)⁵, le processus de décentralisation au Niger ne doit pas être observé de manière verticale mais aussi comme « *coexistence horizontale dans l'arène locale des divers modes de gouvernance* ». Alors que les communes peinent à trouver une légitimité face à leurs administrés, elles se retrouvent aujourd'hui d'autant plus

⁵ Le LASDEL est un laboratoire nigérien et béninois de recherche en sciences sociales. L'une de ses problématiques centrales est l'analyse empirique de la gouvernance au quotidien. <http://lasdel.net/>.

« concurrencées » par de nombreux acteurs, parfois déviants, mais aussi humanitaires. Concernant ces derniers, l'éloignement de Diffa a fait que, avant la crise, leur présence était limitée. Aujourd'hui, peu sensibles au processus de décentralisation, et pas suffisamment proches des communes et du Conseil Régional, ils créent, involontairement, une forme de « gouvernance humanitaire », à contre-courant de l'incorruptible résilience institutionnelle. Alors qu'ailleurs dans le pays les coopérations bilatérales s'activent pour appuyer Communes et Conseil Régional elles sont absentes de Diffa, à l'exception près de la coopération suisse depuis peu et sur des volets spécifiques avec le Conseil Régional.

Les actions proposées dans la présente soumission visent à accompagner la légitimité des élus locaux dans l'arène locale à deux niveaux :

- d'une part, en les mettant au cœur du processus du « vivre-ensemble », en leur permettant de reprendre en main leur planification urbaine incluant l'intégration des déplacés et répondant aux demandes de parcelles de leurs administrés.
- d'autre part, en renforçant leur capacité de mobilisation interne des ressources via la vente de parcelles revenant à la commune afin de mettre en œuvre des interventions visant l'amélioration de l'accès aux services de base, de manière autonome ou en co-financement avec les humanitaires⁶.

3.2. Actions complémentaires

Projet SEED (Financement Délégation de l'Union européenne)

Dans un contexte de mouvements de population, les problématiques liées à la stabilité et à la coexistence pacifique entre populations déplacées et locales et celles liées à la capacité d'absorption sont intimement liées. La capacité d'absorption doit s'analyser à travers :

- la capacité de logement, c'est à dire la capacité des communes d'accueil à créer les conditions d'accès au foncier et au logement pour assurer une cohabitation harmonieuse ;
- la capacité d'un terroir d'accueil à supporter une pression démographique sans mettre en péril les équilibres économiques et environnementaux existants.

Afin de maintenir cet équilibre, avec l'appui de la Délégation de l'Union européenne au Niger⁷, l'UNHCR développe un mécanisme d'accès au gaz de proximité, autonome et durable pour 140 000 bénéficiaires directs dont plus de 80% se trouvent dans les mêmes sites que ceux visés par l'action proposée dans le cadre de l'axe 1 (*Renforcement des capacités de logement des communes à forte concentration de population*). En septembre 2016, plus de 100 000 personnes, ont déjà été touchées.

A travers un partenariat gagnant-gagnant avec le secteur privé, l'intervention s'attaque en même temps à la demande et à l'offre. L'UNHCR subventionne aux familles le goulot d'étranglement qui les empêche d'utiliser le gaz à savoir l'achat du kit initial (bouteille de 6 kg consignée, réchaud et bruleur), 24 000 FCFA (environ 40 euros) soit près de 80 % du salaire minimum nigérien ; en parallèle, le secteur privé ayant de nouveaux clients fait les

⁶ La question de la mobilisation des ressources est au cœur des appuis mis en place par les coopérations bilatérales à destination des communes. Pour autant la stratégie de l'utilisation des projets de lotissement à ces fins est une première au Niger. A titre d'exemple, dans le cas de Maine Soroa, première commune touchée par l'UNHCR, il ressort que la vente d'un premier lot de parcelles a permis à la commune de supplanter les difficultés liées à la situation économique et, au-delà, de réaliser des investissements en infrastructures hydrauliques. La Mairie fait état de 50,000,000 FCFA (environ 76,000 euros) mobilisés grâce à la vente des parcelles.

⁷ Dans le cadre du programme ICSP, projet "Soutien Energétique et Environnemental à la région de Diffa (SEED)". Novembre 2015 – février 2016.

investissements pour s'installer durablement et étendre son réseau de distribution dans une zone où il ne serait jamais allé.

Pour les ménages vulnérables de Diffa, l'achat de bois pèse lourd sur leur pouvoir d'achat. Il est, après l'alimentation, leur seconde dépense, loin devant celles de santé et d'éducation. Le bois coûte en moyenne quatre fois plus cher que le gaz, produit au Niger.

Avant la crise des déplacés, la demande en bois était 30% plus élevée à ce que pouvait produire les ressources naturelles⁸. Aujourd'hui, la situation est donc catastrophique. Le long de la route nationale 1, les arbres sont coupés en masse. Selon les estimations de la Direction Régionale de l'Environnement de Diffa, l'intervention de l'UNHCR permettra dès l'année 2017 à juguler totalement l'écart entre la demande et l'offre de bois dans la région.

Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 – 2015)

La priorité donnée par les communes et le Conseil Régional à l'urbanisation et aux logements sociaux est le reflet de la dynamique nationale en cours. En 2010, une loi d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier consacre la décentralisation des compétences en urbanisme vers les communes. Le cadre institutionnel et juridique pour le développement urbain dans un contexte de décentralisation est donc en place. Cependant, tel que mentionné dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 – 2015) « *ce cadre n'a pas été accompagné par une mise en œuvre efficiente de la stratégie de développement urbain, faute d'une volonté politique suffisante et de mobilisation des partenaires pour faciliter les actions à initier. D'autres contraintes sont liées à la mauvaise gestion de l'espace urbain avec des plans de lotissement insuffisamment préparés* ».

Selon le PDES, les principaux défis à relever pour promouvoir le cadre de vie en matière d'urbanisme, d'habitat et de logement sont : « *i) la mise à jour de la stratégie de développement urbain dans un contexte de décentralisation et son opérationnalisation effective à travers la mise en place d'outils appropriés, notamment un cadre d'intervention et un mécanisme de financement et*

ii) l'amélioration substantielle de la couverture des besoins en habitat et logements décents avec une politique favorable à l'accès aux logements décents pour tous et aux logements sociaux pour les ménages des quintiles de revenus inférieurs dans les villes. Il s'agit aussi de promouvoir une meilleure gestion de l'espace urbain avec des plans de lotissement suffisamment préparés et aussi l'amélioration de la situation de l'habitat en milieu rural ».

L'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales occupe une place importante dans le PDES du Niger (Axe 5 Promotion du Développement Social/ Article 3.6.5 *Le cadre de vie des populations urbaines et rurales est amélioré*) avec notamment trois programmes spécifiques avec lesquels la présente intervention est complémentaire :

- Programme d'Amélioration du développement urbain
- Programme d'Amélioration de la couverture en logements décents
- Programme d'Amélioration du cadre réglementaire et de financement de la construction

Peu d'avancées sont cependant enregistrées. Aucun logement social n'a vu le jour à Diffa. Outre la capacité limitée des communes à développer des projets de lotissement, les politiques

⁸ Schéma directeur d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Diffa. Direction Régionale de l'Environnement de Diffa, Juin 2014

nationales font face à des contraintes structurelles pour assurer le financement des logements sociaux :

- le financement des ménages par les banques est encore au stade embryonnaire en raison de la faiblesse du revenu moyen des salariés au Niger et du faible pourcentage de la population possédant un emploi salarié ; l'accès au financement de l'habitat est donc extrêmement limité, et le cas échéant, les taux d'intérêt et la durée du prêt rendent le coût de l'emprunt très élevé.
- l'Etat n'a pas les ressources internes suffisantes, bien que le présent Gouvernement semble vouloir insuffler une nouvelle dynamique, notamment à travers le partenariat public-privé. Entre 1960 et 2000, le gouvernement du Niger a financé seulement 1 236 maisons. Le besoin est aujourd'hui estimé à 40 000 logements par an.
- le secteur privé se concentre sur l'acquisition des terres, la viabilisation et la ventes des parcelles, activité souvent spéculative; les parcelles viabilisées sont vendues à des propriétaires qui construisent leurs maisons selon leurs moyens et à la vitesse de leur moyen. Alors que le produit intérieur brut annuel par habitant du Niger est en bas du classement africain, le prix du ciment au Niger est l'un des plus élevé du continent.



Graphique 1. Prix moyen de 50 kg de ciment entre 2010 et 2013 sur le continent africain⁹

En assurant l'accès au foncier de manière légale, et en stimulant l'offre de construction alternative à moindre coût, au-delà de la complémentarité avec les politiques nationales, l'intervention vise clairement à stimuler une nouvelle approche sur le territoire national.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Synergie et coordination des acteurs de l'aide

La coordination de la crise de Diffa se réalise sous l'égide du Gouverneur à travers le Comité Régional de Gestion des déplacés. Le Président du Conseil Régional en assure la coprésidence pour les questions de développement. Le bureau terrain de la Cellule de Coordination Humanitaire vient en soutien au Gouverneur (*Voir Annexe 2 : Arrêté portant création composition et fonctionnement du comité de coordination et de gestion des personnes déplacées dans la région de Diffa*).

⁹ Stocktaking of the Housing Sector in Sub-Saharan Africa Vol.2: Challenges and Opportunities. World Bank, March 2016

Le Comité assure notamment l'identification des besoins, la planification et le suivi / évaluation de la réponse. Sous ce dernier, plusieurs groupes techniques sectoriels, ayant comme lead les directions techniques régionales ont été instituées. La Direction Régionale de l'Etat Civil assure le lead du groupe de travail recensement et identification.

La place centrale des autorités dans la gestion de la crise est à la fois une donnée incontournable et une opportunité à saisir. Pour l'UNHCR, le contexte « hors-camp » de Diffa a amené l'UNHCR dès les premiers instants de la crise à inscrire au cœur de sa stratégie le renforcement de la résilience institutionnelle au cœur de sa stratégie.

L'UNHCR travaille au quotidien avec :

- le Gouvernorat de Diffa, avec qui une lettre d'entente a été signée en octobre 2014. Cette lettre vise notamment à fluidifier les relations avec l'ensemble des Directions Régionales sur les interventions autour de l'urbanisation, de l'eau, de l'éducation, de la santé.
- Le Conseil Régional de la région de Diffa. Sans cadre de partenariat formel, le Conseil Régional et l'UNHCR maintiennent des échanges forts et réguliers. L'UNHCR informe, consulte et est particulièrement attentif aux orientations de la région pour toutes les activités hors-camp orientés vers le développement.
- la Direction Générale de l'Etat Civil et des Réfugiés (DGEC-R). La DGEC- R est le partenaire national central de l'UNHCR tant pour la situation à Diffa que pour les réfugiés maliens.
- la Cellule de Crise Humanitaire (CCH - Cabinet du Premier Ministre). Le partenariat avec la CCH est le dernier en date. Une lettre d'entente a été signée en mars 2016 pour répondre à la demande de la CCH adressée à l'UNHCR pour bénéficier de l'appui et de l'expertise de l'organisation en termes de gestion des sites de déplacés dans un contexte hors-camp.

Toujours concernant la CCH, un accompagnement additionnel en termes de gestion de l'information est actuellement en cours. Dès 2013, l'UNHCR a demandé à l'ONG spécialiste en gestion de l'information REACH d'ouvrir un bureau au Niger. La première tâche qui était confiée à l'ONG était de réaliser la cartographie des infrastructures sociocommunitaires de plus de 150 villages accueillant des déplacés. La connaissance des infrastructures communautaires existantes et leur capacité est la clé de voute de la réponse hors camp car elle repose notamment sur le renforcement des infrastructures existantes afin d'en renforcer leur capacité d'absorption en fonction de la pression démographique. Progressivement d'autres outils ont vu le jour tel que la « 6W¹⁰ » qui amène chaque acteur à renseigner ses activités au niveau village et qui sert de mémoire collective à tous les acteurs. Le taux de satisfaction est élevé. Un site internet entièrement dédié à ses outils et accessible pour tous a été créé (<http://www.diffa-forced-displacement.info/>).

Après l'installation effective de la CCH à Diffa et de part, son rôle central et d'appui au Gouverneur au sein du Comité Régional de Gestion des déplacés, il est apparu nécessaire pour l'UNHCR de rapprocher les activités de REACH au plus près de la coordination opérationnelle dans la région. Toujours sur la supervision de l'UNHCR mais en concertation avec les différents groupes thématiques sous le lead des directions régionales, et sur la base des besoins du comité, REACH produit actuellement des informations opérationnelles à travers la 6W, la cartographie, la réalisation de « factsheet » des sites spontanés le long de la RN1 ou encore la réalisation d'évaluations thématiques. L'objectif de l'UNHCR est de tendre progressivement vers le glissement total des activités de REACH vers la CCH.

Au niveau des acteurs humanitaires, l'UNHCR est co-lead avec OCHA du CCIO (Comité de Coordination Inter-Organisations). Ce modèle de coordination pragmatique et adaptée à la situation mixte de Diffa a été mis en place sous le lead du Coordinateur Humanitaire au Niger.

¹⁰ «Who, for Whom, Where, When, What, how many» <http://diffa-forced-displacement.info/6W/>

Le CCIO joue le rôle d'interface entre la communauté humanitaire de Diffa et les autorités régionales. Le CCIO est en lien direct avec l'équipe humanitaire pays du Niger. Toujours sous le volet humanitaire, OCHA et UNHCR travaille en étroite collaboration pour mener les processus de planification annuelle (*Humanitarian Response Plan* et *Regional Refugee Response Plan*). L'UNHCR et l'UNICEF ont également signé une lettre d'entente conférant la répartition des tâches de chacune des structures en fonction des secteurs et des sites. Bien que dans ce cadre de partenariat, la réponse en eau hors-camp reste à la responsabilité de l'UNICEF (lead du cluster WASH), l'organisation et ses partenaires réunis au sein du cluster WASH se focalisent essentiellement sur la couverture des besoins prioritaires et urgents en écho aux prérogatives des bailleurs humanitaires et aux limites budgétaires.

Synergie et coordination des donateurs

Au Niger, l'UNHCR bénéficie de l'appui de l'Union européenne notamment à travers :

- ECHO, depuis 2013, pour la mise en œuvre d'activités de protection et d'assistance visant les populations déplacées (IDP, réfugiés, retournés) et les hôtes vulnérables. Les appuis d'ECHO pour l'UNHCR se focalisent sur les réponses d'urgence.
- La Délégation de l'Union européenne au Niger via l'IcSP (Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix) pour la mise en œuvre du projet visant la création d'un mécanisme d'accès au gaz autonome, durable et de proximité pour 20 000 ménages bénéficiaires directs dans la région de Diffa.

D'autres bailleurs tel que BPRM (Bureau of Population, Refugees, and Migration / Etats-Unis), le Gouvernement du Japon (via son Ambassade en Côte d'Ivoire), le Gouvernement Allemand, l, le Gouvernement Français (notamment via son Ambassade au Niger), le bureau de la coopération espagnole au Niger (AECID), ou encore le Bureau de la Coopération Suisse au Niger appuient l'opération de l'UNHCR pour les interventions d'urgence visant la protection et l'assistance des réfugiés maliens et des déplacés forcés dans la région de Diffa.

Avec l'ensemble de ses donateurs, l'UNHCR entretient des relations de proximité, ouvertes et constructives. La communauté des donateurs salue les capacités d'innovation de l'opération de l'UNHCR au Niger pour améliorer les réponses à destination des réfugiés maliens et des déplacés forcés dans la région de Diffa.

Les activités proposées dans cette proposition ont été portés à la connaissance des donateurs de l'UNHCR présents au Niger.

Suite à une demande de la CEDEAO de mars 2015, la Banque Mondiale et l'UNHCR ont renforcé leur cadre de partenariat autour du Lac Tchad pour dans un premier temps comprendre et analyser l'impact du déplacement forcé dans le bassin du Lac Tchad. L'objectif est, à l'horizon 2018, de définir avec les Etats concernés une feuille de route en termes d'actions concrètes. Des consultations régionales organisées conjointement par la Banque Mondiale et l'UNHCR se sont tenues à Dakar en Mai 2016. Les autorités des pays hôtes étaient représentées lors de ces consultations. Un nouveau round de consultation est prévu à la fin de l'année 2016 au niveau de chaque pays d'aile. Au Niger, l'UNHCR est en contact régulier avec la représentation de la Banque Mondiale dans l'objectif de renforcer les synergies dans les zones d'intervention à Diffa notamment dans le cadre du *Projet de Gestion des Risques et Catastrophes et de Développement Urbain* de la Banque Mondiale. Le principal défi dans le cadre de cette collaboration au niveau pays, tout comme dans l'inclusion de la présente intervention dans les réponses nationales, reste de trouver un espace de flexibilité pour l'inclusion de besoins non planifiés lors des phases d'élaboration.

Concept de « site de convergence »

L'UNHCR développe actuellement le concept de « site de convergence ». S'inspirant du modèle de « commune de convergence » développé au Niger, l'organisation travaille à fédérer les acteurs et les initiatives sur les sites au niveau desquels les projets d'urbanisation sont réalisés. La présente intervention ne prenant pas en compte les volets éducation et santé, ces principalement vers les acteurs de ce domaine que se tourne l'organisation. Au niveau des villes bénéficiant des projets en urbanisation, et sur lesquels on retrouve la première vague de retournés et de réfugiés, la phase de stabilisation /intégration doit aboutir rapidement. L'approche des acteurs doit donc automatiquement différer de celle développée dans les sites spontanés le long de la route nationale 1, sites accueillant essentiellement des déplacés internes.

4. DESCRIPTION DETAILLÉE

4.1. Objectifs

L'objectif global de l'action est: Renforcer de la résilience institutionnelle et communautaire dans la région Diffa, Niger

Les objectifs spécifiques sont les suivant:

OS1. Renforcer les capacités d'accueil des communes à forte concentration de population

OS2. Accompagner la relance économique et les investissements communaux via la réalisation de projets de lotissement

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

7 Communes de Diffa : les communes de Kabelawa, Maine Soroa, Diffa, Chétimari, Gueskerou, Toumour et N'Guigmi seront bénéficiaires de l'intervention. Elles comptent plus de 650 000 personnes (hôtes et déplacés). Ces communes rencontrent des difficultés d'une part pour loger les populations déplacées et d'autre part pour répondre aux demandes de parcelles de la population hôte. Elles ont fait du soutien en urbanisation/construction une priorité lors des ateliers de planification de l'UNHCR. Elles sont les acteurs centraux de l'intervention. Un accompagnement administratif, technique et financier leur sera apporté. La vente des parcelles leur permettra d'augmenter leurs recettes internes, mobiliser de nouveaux fonds pour les investissements communaux et ainsi renforcer leur légitimité dans l'arène locale.

6 000 ménages (42 000 personnes) déplacés et autochtones (vulnérables et nantis) pour l'accès aux parcelles octroi de parcelles sociales uniquement: ces ménages viennent se rajouter aux 5 061 déjà touchés dans la première phase de l'intervention. Ces ménages sont des personnes pour qui l'accès au foncier pour le logement de manière légale est impossible de par le manque de projets de lotissements dans leurs communes respectives. Pour les ménages vulnérables déplacés et hôtes viennent se greffer des ressources économiques limitées, leur rendant délicat l'accès au logement en termes de terrain. Pour ces ménages, le risque de marginalisation est fort. Concernant les ménages déplacés, leur intention est de s'installer durablement au Niger. La majorité de cette population est présente sur le sol nigérien depuis plus de deux ans. Ils sont la première vague des déplacés en provenance du Nigeria. Ces 42 000 personnes bénéficieront des infrastructures hydrauliques développées sur les sites urbanisés.

4 000 ménages (28 000 personnes) déplacés et autochtones pour l'octroi de parcelles sociales et la construction : Ces ménages sont constitués des 1 911 bénéficiaires des parcelles sociales lors de la première phase de l'intervention auxquels se rajoutent 2 089 additionnels bénéficiaires des parcelles sociales lors de la présente action. Les ménages bénéficiaires sont

des personnes aux ressources économiques limitées, leur rendant impossible de construire des abris adaptés et durables.

Le secteur de la construction: maçons, manœuvres, charretiers, menuisiers bois et menuisiers métalliques...nombreux corps de métiers sont impliqués dans la construction. A l'instar de la population de Diffa, ces personnes sont affectées par le ralentissement de l'économie. Parallèlement, l'incapacité des communes à proposer des parcelles constructibles est un frein important dans leur secteur. Le projet vise à utiliser la porte d'entrée du secteur de la construction pour relancer l'économie à l'échelle locale. Dans le cadre des constructions des 4 000 maisons, le projet vise le maintien ou la création d'emploi pour une planification initiale de 2 065 personnes. Une attention particulière sera portée sur les jeunes hommes à risque. Ces personnes seront formées en construction alternative et les plus engagées seront accompagnées dans leur installation en entreprise formelle.

Les parcelles constructibles remises aux communes et aux propriétaires seront autant d'espaces disponibles pour d'autres ménages souhaitant acheter des parcelles viabilisées afin de construire leurs maisons par leur propre moyen. Par effet d'entraînement, ces nouvelles zones de lotissement seront autant de marchés potentiels pour les acteurs du secteur de la construction.

4.3. Résultats escomptés et principales activités

OS1. Renforcer les capacités d'accueil des communes à forte concentration de population

OS1. Résultat 1. Des nouveaux projets de lotissements sont développés

En amont du lancement des nouveaux projets de lotissement, un atelier de 3 jours se tiendra au niveau de la ville de Diffa. Il réunira l'ensemble des parties-prenantes du processus (communes, services techniques, chefferies, Ministère de l'Urbanisme, Ministère de l'Intérieur/décentralisation, représentants des communautés...). Il sera organisé et dynamisé conjointement par le Conseil Régional de la région de Diffa et l'UNHCR. L'objectif de cet atelier sera de 1) dresser le bilan des précédentes phases, 2) analyser les difficultés rencontrées et proposer des recommandations pour la mise en œuvre de la nouvelle phase, 3) observer la situation globale de la région en termes d'accès au logement et définir les zones prioritaires¹¹.

Via les nouveaux projets de lotissement, l'objectif est d'atteindre 6 000 nouvelles parcelles. La répartition oscillera entre 50% (3 000) à 60% (3 600) pour les parcelles consacrées à la vente par la commune contre 50% (3 000) à 40% (2 400) pour les parcelles sociales. Le choix de la répartition se fera via le CAEUC au niveau de chaque commune. L'intervention permettra donc aux communes non seulement d'assurer le droit au logement des déplacés mais aussi de donner suite aux dossiers d'achats de parcelles de leurs administrés nantis sous lesquels elles croulent actuellement.

Lorsque le processus de définition de la répartition est enclenché, les logiques qui accompagnent la réflexion s'appuient sur l'analyse croisée de différents critères tel que le niveau des demandes d'achat de parcelles par les nantis déjà adressées aux communes et en attente, la proportion des déplacés par rapport à la population hôte¹², les tensions existantes en lien avec l'occupation incontrôlée des terrains agricoles... L'UNHCR et son partenaire

¹¹ Concernant les sites de Diffa, Toumour et Assaga, ils sont actuellement la priorité.

¹² Dans le cas de la ville de Toumour ou à l'heure actuelle la proportion est d'environ 10 déplacés pour 1 local, la Commune semble vouloir s'orienter vers 60/70% pour les déplacés et 40/30% pour les hôtes nantis. Outre la nécessité pour la commune de mieux gérer l'installation des déplacés sur son territoire, ce qui sous-tend cette répartition est aussi lié à des impératifs sécuritaires.

garderont un droit de regard tout au long du processus de répartition et seront impliqués dans l'ensemble des discussions mais, hors situation particulièrement litigieuse, laissera l'entière légitimité au CAEUC. En cas de litiges forts ou de situation à risque au niveau d'une commune, l'organisation s'octroiera la possibilité de retirer son appui. L'union européenne en sera informée automatiquement.

L'accompagnement qui sera développé par l'UNHCR et son partenaire vise:

- ✓ D'une part à appuyer techniquement et administrativement les communes à développer des projets de lotissement selon les normes en vigueur¹³. Les principales étapes du processus de lotissement se déclinent comme suit :
 - Information et partage avec les communautés ;
 - Identification des sites (et des propriétaires) du projet par les communes;
 - Levé topographique du site et délimitation des propriétés se trouvant sur le site;
 - Elaboration des PV d'approbation légale d'acquisition ;
 - Réalisation des plans de lotissement avec l'ensemble des acteurs concernés ;
 - Constitution et dépôt du dossier de lotissement par les communes à la Direction Régionale de l'Urbanisme ;
 - Transfert du dossier par la Direction Régionale de l'Urbanisme au Ministère de l'Urbanisme ;
 - Suivi du dossier ;
 - Obtention de l'autorisation de lotir par le Ministère de l'Urbanisme ;
 - Implantation parcellaire et pose des bornes
 - Définition des procédures de création de l'acte de cession type ;
 - Attribution des « parcelles sociales » aux bénéficiaires ;
 - Cession des parcelles loties pour l'habitation ;
 - Création des actes de cession et enregistrement des titres fonciers de propriété individuelle ;

- ✓ d'autre part à renforcer et pérenniser les CAEUC¹⁴ et les transformer en des comités permanents associés, sur une base bénévole, aux enjeux et défis d'urbanisation de la commune et à la gestion du suivi avec la collectivité. Le cabinet de juristes accompagnera étape par étape le CAEUC dans une logique de formation-action. Au cours du processus de lotissement décrit plus haut, le CAUEC joue un rôle central en termes d'assise communautaires :
 - Il est l'organe au sein duquel l'ensemble des acteurs concernés, autorités et citoyens, se concertent pour réfléchir adéquatement sur les enjeux réels et les besoins prioritaires de la collectivité.
 - Il est en charge du partage de l'information, et des sensibilisations vers les communautés ;
 - Il identifie les sites et leurs propriétaires, et les délimite; il sensibilise les propriétaires sur la publication de l'avis formel et public d'intention d'exproprier les superficies désignées comme faisant partie du projet. Il définit avec les propriétaires le montant du dédommagement (nombre de parcelles loties remises contre le champ exproprié) et établit le constat de transaction

¹³ Via l'ONG CISP et le cabinet de juristes nigériens.

¹⁴ Pour rappel, le Comité d'Aménagement de l'Espace Urbain Communal (CAEUC) est une structure au sein de laquelle sont représentés les autorités administratives, les élus locaux, les différents services techniques, la chefferie, les propriétaires terriens et les communautés déplacés.

entre la commune et les propriétaires terriens.

- Il identifie les bénéficiaires sur la base de différents critères tels que le degré de vulnérabilité, les familles avec à leur tête une femme seule, l'état de l'abri d'urgence, les risques de protection pour les femmes et les enfants, la pression exercée sur la famille hôte ou encore les tensions avec les propriétaires terriens sur lesquels sont installés les déplacés.

Le mécanisme de gestion de plainte mis en place tant pour les bénéficiaires, notamment rejetés, que pour les propriétaires sera maintenu.

OSI. Résultat 2. L'accès au logement et à l'eau est assuré sur les sites de lotissement

4 000 ménages vulnérables (déplacés et hôtes) bénéficieront de construction de maisons sur les espaces lotis. Aux 1 911 ménages d'ors et déjà détenteurs d'un acte de cession foncière remis par les autorités communales avant la fin de l'année 2016 s'ajouteront 2 089 ménages additionnels inclus dans la nouvelle phase de projets de lotissement Résultat 2).

Les activités de construction et de mise en place du système d'accès à l'eau potable seront réalisées de manière simultanée au niveau des 7 communes d'intervention. Concernant le volet eau, la Direction Régionale de l'Hydraulique pilotera le processus appuyé par les experts de l'UNHCR dans le domaine. Cette approche est celle utilisée par l'UNHCR pour l'ensemble de ses interventions autour de l'eau dans la région de Diffa. Après la phase d'étude sur chacun des sites, la décision de sélection, ou non, d'un éventuel partenaire humanitaire pour fluidifier les interventions autour de l'hydraulique sera prise conjointement avec la Direction de l'Hydraulique sur la base de son volume d'activités lors du lancement de l'intervention. Le cas échéant, le cluster WASH, via l'UNICEF, et entretenant une collaboration particulièrement dynamique avec la Direction Régionale de l'Hydraulique sera étroitement associé.

La construction des maisons se réalisera via l'Association Nigérienne de Construction Sans Bois et l'ONG CISP avec qui l'UNHCR s'est penché sur plusieurs prototypes. L'appel à des entrepreneurs locaux ne sera pas retenu tel que conseillé par les autorités régionales.

Le choix des ménages bénéficiaires qui seront prioritaires dans le chronogramme des constructions se fera à travers l'analyse de leur situation au moment du lancement du processus. Les équipes terrain de protection de l'UNHCR superviseront le processus de sélection réalisé par les CAEUC. Degré de vulnérabilité, état de l'abri d'urgence, risques de protection pour les femmes et les enfants, pression exercée sur la famille hôte ou encore tension avec les propriétaires sont les critères définis par les CAEUC lors des phases précédentes, phases qui, pour rappel, se sont réalisées au niveau des mêmes communes que celles proposées dans la présente intervention.

Il est important de relever ici que la composition hétérogène des CAEUC, tout comme la diversité des enjeux au sein de ce même groupe, permet de définir au final des critères équilibrés et intelligibles pour les communautés. En effet, les CAEUC représentent un éventail large d'acteurs endogènes et non d'acteurs externes définissant des critères pour une communauté qu'ils ne connaissent que très peu. Le mécanisme de gestion des plaintes développé lors de la phase antérieure sera maintenu. L'UNHCR et l'ONG partenaire accompagneront et garderont un droit de regard sur l'ensemble du processus de sélection.

OS2. Accompagner la relance économique et les investissements communaux via la réalisation de projets de lotissement

OS2. Résultat 1. La construction des logements sociaux appui la relance économique au niveau communautaire

Sur la base d'une planification, non ambitieuse, il est estimé que sur chaque site d'intervention, 100 maisons seront construites tous les 3 à 4 mois. Pour les sites sur lesquels le nombre de constructions est plus élevé, deux équipes seront mises en place. En incluant les charretiers, les fabricants de briques, les conducteurs des travaux, les maçons, les manœuvres et les gardiens, la construction de 100 maisons mobilisera à elle seule une équipe de 295 personnes sur une période allant de 3 à 4 mois:

- Extraction et transport du banco (argile): 10 équipes de 8 personnes, soit 80 personnes
Confection des briques : 20 équipes de 2 personnes, soit 40 personnes
- Construction des abris : 20 équipes de 8 personnes, soit 160 personnes
- Gardiennage : 5 personnes
- Artisans (menuisiers et tôliers) : 10 personnes

Les « bras valides » des ménages bénéficiaires des constructions intégreront les équipes. Hors ménages bénéficiaires, pour la sélection des personnes qui intégreront les équipes de construction, la définition des critères se fera, comme à l'accoutumé, in situ en amont de l'intervention via un comité représentatif. Afin d'éviter la superposition des comités au sein d'une même arène locale, une analyse des comités et cadres de concertation existants, de leur fonctionnalité et de leur légitimité sera réalisé pour définir à travers quel organe seront en amont définis les critères et en aval sélectionnés les individus. L'ONG partenaire, et l'UNHCR, accompagneront dans la définition des critères et suivront la sélection des individus. Le mécanisme de gestion de plaintes déjà existant et utilisé pour la sélection des bénéficiaires dans le cadre de l'octroi des parcelles et du logement sera aussi mis à profit pour les processus de sélection des personnes qui intégreront les équipes de construction.

La planification initiale minimale est l'emploi de 2065 personnes sur une durée allant de 15 à 24 mois. Pour autant, en fonction du niveau de sous-emploi et en concertation avec les communautés le nombre d'équipes pourrait, en fonction des sites, être revu à la hausse pour permettre à l'intervention de bénéficier à un plus grand nombre. Cependant une logique exponentielle au détriment de la formation ne sera pas retenue.

| Sites | Parcelles sociales réalisées et bénéficiaires de la construction | Parcelles sociales planifiées et bénéficiaires de la construction | Total de parcelles sociales bénéficiaires de la construction | Equipes | Personnes mobilisées | Durée estimative des constructions |
|--------------------|--|---|--|---------|----------------------|------------------------------------|
| Maine Soroa | 420 | 200 | 620 | 1 | 295 | 18 à 24 mois |
| Chétimari | 458 | 100 | 558 | 1 | 295 | 17 à 22 mois |
| Nguigmi | 433 | 189 | 622 | 1 | 295 | 18 à 24 mois |
| Diffa | 120 | 480 | 600 | 1 | 295 | 18 à 24 mois |
| Kabelawa | 210 | 290 | 500 | 1 | 295 | 15 à 20 mois |
| Toumour | 120 | 480 | 600 | 1 | 295 | 18 à 24 mois |
| Assaga | 150 | 350 | 500 | 1 | 295 | 15 à 20 mois |
| Total | 1911 | 2089 | 4000 | 9 | 2065 | |

Tableau 2. Personnes mobilisées et durée estimative pour les constructions sur chaque par site¹⁵

En incluant les coûts du matériel de construction, le transport, la main d'œuvre et l'ensemble des frais du partenaire d'exécution, le coût total d'une maison sera autour de 1 600 euros¹⁶.

L'intérêt de l'intervention porte sur sa capacité à réinjecter directement des fonds dans l'économie locale en créant ou maintenant de l'emploi pour minimum 2 065 personnes. Pour chaque maison construite, en excluant le matériel, le transport et les artisans (menuisiers et tôleurs), et en analysant chaque étape de la construction, il est estimé que sur le coût unitaire de 1 600 euros, près de 70%, soit 1 120 euros seront réinjectés dans l'économie via les salaires des extracteurs et transporteurs du banco, les confectionneurs de briques, les maçons, les manœuvres ou encore les gardiens. En d'autres termes, pour la construction des 4 000 maisons, l'intervention permet d'injecter dans l'économie réelle et de manière non artificielle environ 4 480 000 euros.

L'Association Nigérienne de Construction Sans Bois et l'ONG CISP positionneront au niveau de chacune des communes deux conducteurs des travaux, deux formateurs et deux techniciens. Les membres des équipes seront formés en construction alternative et construction sans bois. Elles recevront un certificat de formation reconnu sur le territoire nigérien. Les formations se feront sur le modèle de « formation de formateurs » pour assurer un partage des compétences à un public plus large.

La construction de logement s'inscrit aussi dans une logique de réappropriation de technologies et techniques de construction propres au Niger et en voie de disparition dans la région de Diffa. La réappropriation de ces techniques traditionnelles et à moindre coût pour les ménages est aussi un besoin exprimé par les autorités au niveau de la région de Diffa. Au-delà, le modèle de maisons proposées permet d'assurer une température stable au sein des maisons et une meilleure ventilation de l'air que les maisons en « banco » traditionnelles. La durée de vie se rapproche de celle des ciments en maison.

Pour les jeunes formés et souhaitant s'installer à leur compte (de manière individuelle ou en groupement) un segment spécial sera proposé en termes de formation (gestion financière, gestion administrative) et accompagnement pour la légalisation de leurs activités. L'ensemble du matériel acheté pour les constructions¹⁷ sera remis à ces jeunes à la fin de l'intervention. Les demandes de construction de logement d'une meilleure qualité que les maisons en banco actuelles sont fortes à Diffa. En réponse, les entrepreneurs existants ne répondent qu'à travers l'offre de maison en briques cimentés et inaccessibles financièrement pour les ménages vulnérables mais aussi, par exemple, pour les petits fonctionnaires.

Le prototype de maison dans la présente intervention permet de proposer un choix intermédiaire aux ménages entre la maison en banco traditionnelle et la maison en briques cimentés. Il est donc attendu de cette intervention qu'elle ouvre une fenêtre d'opportunités de nouveaux marchés pour les jeunes s'installant à leur compte, les ménages cherchant à construire leur maison pouvant observer d'eux-mêmes dans leur environnement la qualité des maisons construites et les compétences acquises par les jeunes formés.

OS2. Résultat 2. Le développement de nouveaux projets de lotissement permet aux communes de renforcer la mobilisation interne des ressources

¹⁵ Les informations fournies sur ce tableau quant au nouveau processus de lotissement sont données à titre d'exemple pour permettre au lecteur de mieux appréhender la logique qui sous-tend l'appui à l'emploi.

¹⁶ Le coût varie en fonction de l'emplacement des sites par rapport aux carrières de banco et aux points d'eau.

¹⁷ Il est fait référence ici aux brouettes, pelles, pioches, tonneau, moules à briques, chevron, échafaudage...

L'atelier de 3 jours qui se tiendra au niveau de la ville de Diffa en amont du lancement de nouveaux projets d'urbanisation servira aussi à poser les jalons du nouveau cadre de coopération entre les communes et l'UNHCR avec comme nouvelle donnée : la planification des investissements communaux. En effet, pour cette nouvelle phase tout accompagnement par l'UNHCR tant pour la construction des maisons et la mise en place du système d'accès à l'eau potable (OS1, résultat 1), que la réalisation de nouveaux projets de lotissement (OS2, résultat 2) nécessitera de la part des communes d'établir un plan d'investissement grâce aux ressources tirées de la vente des parcelles. Sur la base des Plans de Développement Communaux existant au niveau de chacune des communes, ces dernières auront à en extraire les activités jugées prioritaires pour les inclure dans le plan d'investissement. Ce plan d'investissement fera aussi état des contributions directes des communes. Avant l'enclenchement de tout nouveau processus, ce plan d'investissement sera vulgarisé auprès des populations pour en assurer la transparence dans l'exécution et leur permettre de mieux s'approprier la dynamique globale des projets de lotissement.

Cet atelier verra la participation du LASDEL.

Au Niger, l'ordonnance n° 99-50 du 22 novembre 1999, (Journal Officiel n° n° 03 du 1er février 2000) fixe les prix de base concernant la vente des terrains notamment à usage d'habitat faisant partie des centres urbains et agglomérations loties ou non-loties, et des terrains ruraux.

Dans le cas de la présente intervention, en fonction des communes, le prix au m² varie entre 1 000 FCFA et 2 000 FCFA, soit respectivement 200 000 FCFA et 400 000 FCFA pour une parcelle de 200 m². Comme présenté dans le tableau ci-dessous, les projections en termes de mobilisation de ressources internes pour les communes se situent entre 600 000 000 FCFA (914 700 euros) et 1 440 000 000 FCFA (2 195 280 euros).

| En FCFA | | |
|---------------------------------------|--|--|
| | Parcelles de 200 m ² à 200,000 FCFA | Parcelle de 200 m ² à 400,000 FCFA |
| 3 000 parcelles revenant aux communes | 600 000 000 | 1 200 000 000 |
| 3 600 parcelles revenant aux communes | 720 000 000 | 1 440 000 000 |
| En euros | | |
| | Parcelles de 200 m ² à 304 90 Euros | Parcelles de 200 m ² à 609 80 Euros |
| 3 000 parcelles revenant aux communes | 914 700 | 1 829 400 |
| 3 600 parcelles revenant aux communes | 1 097 640 | 2 195 280 |

A titre d'exemple et afin de mieux mesurer l'impact de l'intervention sur les capacités budgétaires des communes, le Plan de Développement Communal de N'Guigmi élaboré en 2011 révèle que sur la période 2007-2010, période au cours de laquelle l'absence d'insécurité permettait une bonne mobilisation des ressources par la commune (taxes sur les produits halieutiques, pastoraux et agricoles) le budget annuel de la commune était en moyenne de 98 682 172 FCFA soit environ 150 000 euros. Grâce au projet de lotissement développé en 2015 (531 parcelles revenant à la commune pour la revente), les recettes pour la commune seront

légèrement supérieures au budget moyen annuel de la commune sur la période 2007 – 2010 : autour de 106 000 000 FCFA soit environ 161 000 euros.

Au niveau de chaque commune, un comité en charge de gérer les fonds obtenus grâce à la vente des parcelles et d'assurer la mise en œuvre du plan d'investissement sera créé et mis sous l'autorité du maire. Les attributions de ce comité, sa composition ainsi que les mécanismes de suivi et d'information publique post délibérations seront défini avec les communes en début de projet. Dans l'objectif de ne pas créer une superposition des comités, une attention particulière sera porté sur l'existant au sein de chaque commune/conseil municipal. Tous les comités recevront un accompagnement de proximité d'une personne recrutée à cet effet. Cette personne justifiera d'une connaissance profonde du processus de la décentralisation au Niger notamment en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies d'accompagnement, et d'élaboration des outils de planification locale.

Le plan d'investissement sera mise en œuvre dans le temps imparti à la présente intervention.

Le LASDEL et UNHCR ont programmé pour le mois de novembre 2016, la réalisation d'une recherche sur les stratégies d'adaptation socio-économiques et l'accueil dans la région de Diffa. Ce second axe prévoit notamment l'analyse des mécanismes d'inclusion/exclusion qui régissent l'accueil des déplacés au sein d'une communauté autochtone, ainsi que la perception des projets d'urbanisation menés par l'UNHCR du point de vue des autorités locales et coutumières, des élus locaux, des hôtes et des déplacés.

La collaboration le LASDEL, sera maintenue tout au long du processus afin de bénéficier d'un regard externe sur la perception de l'intervention dans l'arène locale, ainsi que sur les risques et tensions qui pourraient y être associés. Cette collaboration permettra de mettre en place de manière dynamique les mesures correctrices¹⁸.

4.4. Analyse des parties prenantes

Le partenariat entre l'UNHCR et les acteurs étatiques nationaux se réalisent selon un principe clair d'horizontalité, à travers une approche ouverte et dynamique. Les acteurs étatiques (Ministère de l'Intérieur, DEGC-R, CCH, Gouvernorat, Conseil Régional, Communes) saluent cette approche.

L'élaboration de l'intervention s'est effectuée en étroite collaboration avec les autorités régionales et locales, à savoir le Conseil Régional et les 7 communes d'intervention. Dans la continuité des actions enclenchées depuis 2014, la relation tripartite UNHCR - Conseil Régional – Communes sera le socle de l'intervention proposée sur cet axe. Conseil Régional et Communes font preuve d'un dynamisme fort autour des projets d'urbanisation. Ces acteurs ont mesuré rapidement la fenêtre d'opportunités qu'offre l'intervention leurs administrés, que pour accompagner le vivre ensemble et pour créer de la richesse et de l'emploi dans un contexte économique fragile.

L'ONG italienne CISP ayant assuré la mise en œuvre de la première phase du projet urbanisation sera reconduite, tout comme le cabinet de juristes nigériens. L'accompagnement

¹⁸ Un contrat couvrant l'ensemble de l'intervention sera signé avec le LASDEL. L'analyse des perceptions de l'intervention dans l'arène locale inclura notamment celles en lien avec les processus de sélection des bénéficiaires, le plan d'investissement développé par les communes, le processus d'intégration des déplacés bénéficiaires dans les communautés hôtes.....

conjoint de ces deux structures connaît un très haut niveau de satisfaction de la part autorités communales.

Le volet construction sera assuré par l'ONG CISP et l'Association Nigérienne d'Architecture Sans Bois. Ces deux structures sont les références dans l'architecture sans bois au Niger et travaillent déjà en étroite collaboration. L'ONG CISP a bénéficié de plusieurs financements de l'Union européenne notamment pour la construction sans bois.

La Direction Régionale de l'Hydraulique sera au centre des interventions visant à assurer l'accès à l'eau potable sur les sites d'intervention. La Direction Régionale de l'Hydraulique se caractérise par un fort dynamisme bien accompagné par le cluster WASH sous le lead de l'UNICEF.

4.5. Risques et hypothèses

| Risques | Niveau de risque (E/M/F) | Mesures d'atténuation |
|---|--------------------------|---|
| La situation sécuritaire dans la région de Diffa reste particulièrement volatile. Bien que la zone la plus affectée soit celle de Bosso, une attaque visant l'une des zones d'intervention du projet n'est pas à exclure. De même, alors qu'aucun incident n'a pour l'instant affecté les acteurs humanitaires le risque reste élevé. Une attaque dans la zone d'intervention ou visant un acteur humanitaire aurait une répercussion sur la mobilité de l'UNHCR. | M | Pour l'organisation, cet élément est pris en compte depuis le lancement de son opération à Diffa. Pour éviter tout risque de rupture, l'UNHCR travaille en appui et non en substitution des autorités régionales et communales pour qu'elles puissent pallier à tout ralentissement des activités ou cassure dans les dynamiques développées. |
| L'analyse actuelle du climat socio-politique au niveau national et dans la région de Diffa est complexe. Tout en étant attentif aux dynamiques et aux tensions, pour l'UNHCR, l'analyse des risques politiques se butte inévitablement à la non maîtrise des enjeux et des relations entre les différents acteurs, les cercles de pouvoir tant au niveau national que régional étant relativement hermétiques. | M | Dans le cadre de l'élaboration de cette intervention, tout comme plus globalement pour l'ensemble de son opération à Diffa, l'UNHCR informe, consulte et collabore avec l'ensemble des acteurs politiques (autorités administratives, élus) de tous bords ainsi qu'avec la chefferie traditionnelle. Cette approche permet de limiter tout risque en cas de changement politique. |
| Concernant le volet urbanisation, la mise en place | M | Afin de limiter tout risque, réunir au sein d'une même entité une variété d'acteurs |

| | | |
|---|--|--|
| <p>d'une intervention d'une telle ampleur modifie automatiquement les relations entre acteurs et certains équilibres locaux. Les intérêts économiques sont aussi important tant pour les personnes mobilisées pour les constructions qu'au niveau des élus locaux. Les exclus des parcelles sociales peuvent être aussi autant de mécontents</p> | | <p>est incontournable. C'est l'objectif de la mise en place et du renforcement des CAEUC. Le mécanisme de gestion de plaintes existant sera aussi renforcé. La vulgarisation du plan d'investissement vers les populations vise aussi à rendre le processus intelligible et transparent. La collaboration avec le centre de recherche socio-anthropologique, centre de recherche de référence et avec une neutralité totale, le LASDEL sera maintenu tout au long de l'intervention. Cette collaboration permettra de bénéficier d'un regard externe sur la perception de l'intervention dans l'arène locale, ainsi que sur les risques et tensions qui pourraient y être associés. Cette collaboration permettra de mettre en place de manière dynamique les mesures correctrices.</p> |
| <p>Des tensions inter-communautaires inédites sont apparues dans la région de Diffa au cours de l'année 2016. Ces tensions ont fait l'objet d'une enquête réalisée par l'UNHCR et son partenaire Search For Common Ground¹⁹. En lien avec la présente intervention, il apparaît incontournable de relever ici que, parmi les personnes enquêtées, à la question « avez-vous un problème au sein de votre communauté ? » seul 1% ont mentionné le conflit entre déplacés et autochtones comme type de problème. Les tensions en cours dans la région de Diffa ont des origines historiques et accentuées par la crise. Elles concernent deux groupes ethniques, les peuls et les boudoumas, et se concentrent sur des contentieux autour de l'accès aux ressources naturelles au niveau</p> | | <p>Le risque présenté autour des tensions inter-ethniques touche principalement les éleveurs. Ces tensions se situent principalement le long des rives du Lac Tchad et en zone rurale. La présente intervention vise les espaces urbains dans lesquels la cohésion sociale reste forte. Depuis le début de la crise aucun incident majeur n'a été enregistré dans les zones urbaines et péri-urbaines. Dans ces espaces, une donnée centrale est un niveau de solidarité particulièrement élevé qui se caractérise par l'accueil des déplacés par les familles hôtes au sein même de leur foyer. Les mécanismes d'arrangements communautaires et de prévention/gestion des conflits sont particulièrement denses. L'UNHCR suit de très près l'évolution des tensions ressorties dans l'enquête à travers un mécanisme de protection à base communautaire développé depuis le début de la crise et étoffé année après année. Ce mécanisme est notamment composé de près de 100 points focaux reliés à un système de flotte vers les acteurs de protection. L'organisation est aussi en contact étroit avec la Haute Autorité de</p> |

¹⁹ <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/niger/document/niger-resultats-sondage-sur-les-tensions-communautaires-diffa-2016>

| | | |
|--|--|--|
| <p>du Lac Tchad. Le vol de bétail est mentionné comme la principale cause du problème (81%). Le vol de bétail a en effet atteint un niveau sans précédent depuis l'évacuation du Lac Tchad et l'abandon par de nombreux ménages de leurs animaux. Les espèces bovines endémiques du lac ne peuvent en effet vivre sur les espaces arides hors saison des pluies.</p> | | <p>Consolidation de la Paix dans le cadre de la réponse aux tensions observées dans l'enquête.</p> <p>La ville pouvant être la plus exposée aux tensions inter-ethniques, la ville de Toumour, fait quant à elle des projets de lotissement une priorité pour pérenniser la cohésion sociale au sein de la commune. C'est une demande forte exprimée par le conseil municipal.</p> |
|--|--|--|

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- La situation dans la région de Diffa ne connaîtra pas de nette amélioration, et se caractérisera par des pics réguliers en termes d'insécurité. L'UNHCR a su appréhender ce contexte depuis 2013.
- Le Niger continue de maintenir une politique d'accueil favorable à l'encontre des déplacés, avec le respect de leur droit au cœur de leur action (droit au logement, droit à l'asile).
- Le contexte socio-politique au Niger reste stable évitant une rupture temporelle de l'action.
- Les populations ciblées participent et collaborent entièrement aux activités prévues dans l'Action.
- Les mécanismes communautaires existants (mécanisme de gestion des plaintes, mécanisme de protection à base communautaire) continuent d'être fonctionnels permettant de détecter rapidement tout risque de dégradation de la cohésion sociale autour de l'intervention et ainsi assurer une réponse correctrice rapide et adaptée.

4.6. Questions transversales

Genre

La répartition hommes/femmes est équilibrée, avec une population féminine légèrement plus importante (52% de femmes contre 48% d'hommes). Le monitoring de protection réalisé par l'UNHCR et ses partenaires met en relief des risques importants en termes de pratique de sexe de survie ainsi que de violence sexuelle basée sur le genre notamment pour les femmes non accompagnés mais aussi pour des raisons de promiscuité au niveau tant sur les sites de déplacés qu'au sein des ménages hôtes. Les femmes seules avec enfants sont à ce titre prioritaires pour avoir accès aux parcelles et aux logements sociaux.

Une évaluation abris/biens non alimentaires réalisée par l'UNHCR et REACH en janvier 2016 révélait que le taux de dépendance des ménages avec une femme à leur tête (près de 15% du total des ménages) était de 1,63 contre 1,38 pour ceux avec un homme comme chef de ménages. Une autre enquête menée toujours par l'UNCHR et REACH en juillet 2016 dans les communes d'intervention de la présente action et analysant le pouvoir d'achat des

ménages, révélait que les ménages dirigés par une femme seule présentent un revenu inférieur de 33% à la moyenne globale, soit un revenu moyen de 20 058 FCFA (environ 30,5 euros) contre 30 047 FCFA (environ 45,8 euros). Alors que pour 45% des ménages enquêtés l'achat de matériel de réparation/construction d'abris est mentionné comme le second besoin le plus important après l'alimentation pour les ménages dirigés par une femme la possibilité d'investir dans leur abri devient excessivement complexe. L'accès au logement durable pour cette tranche de population est incontournable.

Environnement

Une crise environnementale amorcée avant les déplacements de population et aujourd'hui exacerbée se joue à Diffa. La population de Diffa se concentre le long de la frontière avec le Nigeria autour des principales ressources. Cette concentration accroît la fragilité des écosystèmes, en multipliant les pressions anthropiques et animales. Deux tiers du territoire de la région est affecté par la désertification. L'avancée du désert, marqué par l'ensablement continu et les dunes de sable en mouvement, menace villes et villages, champs, pâturages, pistes rurales et cours d'eau. Or la déforestation intensifie les effets de l'érosion éolienne et hydrique ainsi que les phénomènes d'ensablement. Le modèle de construction proposée ici est la construction sans bois. Ce type de construction permet de limiter tout nouvel impact environnemental que pourrait engendrer la construction de 4 000 logements. En parallèle des arbres seront plantés au sein des nouveaux quartiers. Des protections seront posées autour des jeunes pousses pour éviter qu'elles puissent accessibles pour les animaux.

Culture et patrimoine

Le projet de construction de logement s'inscrit dans une logique de réappropriation de technologies et techniques de construction propres au Niger. Cette logique est encouragée par le Conseil Régional de Diffa. Au-delà, le modèle de maisons proposées permet d'assurer une température stable au sein des maisons et une meilleure ventilation de l'air que les maisons en « banco » telles qu'habituellement construites au Niger.

Renforcement des capacités locales

Le développement des capacités des parties prenantes et le cœur même de l'intervention.

Marqueurs de Rio

| Marqueurs de Rio | Non ciblé | Objectif important²⁰ | Objectif principal²¹ |
|--------------------------------------|--------------------------|--|--|
| Diversité biologique | <input type="checkbox"/> | X | <input type="checkbox"/> |
| Lutte contre la désertification | <input type="checkbox"/> | X | <input type="checkbox"/> |
| Atténuation du changement climatique | X | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Adaptation au changement climatique | X | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

²⁰ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont important(s), mais pas essentiel(s) pour l'action

²¹ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont essentiel(s) pour l'action

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Une Convention de délégation en gestion indirecte avec le HCR.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 2 mois à partir de la signature de la convention.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Au niveau régional, l'accompagnement institutionnel, administratif et logistique de l'intervention sera assuré par la sous-délégation de l'UNHCR à Diffa. Le bureau de Niamey aura en charge le contrôle (dont contrôle financier), le suivi et l'évaluation de l'intervention. Il assurera aussi la représentation politique et les échanges avec le bailleur. Trois staffs techniques basés à Diffa seront recrutés : un chef de projet, un spécialiste en abris avec une expérience en architecture alternative et une personne avec une expérience avérée dans l'accompagnement du processus de décentralisation et d'élaboration des outils de planification locale au Niger. Cette personne sera recrutée conjointement par l'UNHCR et le Conseil Régional. Les capacités de mobilité (voitures, chauffeurs) de l'organisation et de ses partenaires seront automatiquement renforcées au niveau terrain.

L'UNHCR aura en charge la contractualisation des partenaires. Concernant le volet urbanisation/construction, l'UNHCR signera un contrat unique avec l'ONG CISP qui couvrira non seulement les activités de l'ONG mais aussi celles de l'Association Nigérienne d'Architecture Sans Bois et du cabinet légal. Le cadre de partenariat existant entre ces trois structures est fort. L'ONG italienne CISP a assuré la mise en œuvre de la première phase du projet urbanisation avec un haut niveau de satisfaction tant de l'UNHCR, que de la part autorités communales. L'ONG CISP est la seule structure internationale au Niger couplant expérience dans l'urbanisation et dans la construction. Elle a aussi bénéficié de plusieurs financements de l'Union Européenne notamment pour la construction sans bois

Concernant le volet accès à l'eau, tel qu'indiquait plus haut, une fois la phase d'étude sur chacun des sites réalisée, la décision de sélection, ou non, d'un éventuel partenaire humanitaire pour fluidifier le processus sera prise conjointement avec la Direction Régionale de l'Hydraulique sur la base de son volume d'activités lors du lancement de l'intervention. Dans le cas d'une exécution directe, la Direction Régionale de l'Hydraulique et l'UNHCR collaboreront étroitement sur l'ensemble du processus de sélection du partenaire privé. Dans le cas contraire, l'UNICEF sera associée à ces deux entités pour sélectionner un partenaire au sein des acteurs humanitaires.

5.4. Budget indicatif

| Volet | Montant EUR | Contribution UNHCR (fonds propres) EUR |
|---|-------------------|--|
| Objectif spécifique 1 | | |
| Résultat 1 | 950 000 | 100 000 |
| Résultat 2 | 8 425 000 | 100 000 |
| Objectif spécifique 2 | | |
| Résultat 1 | 350 000 | |
| Résultat 2 | 350 000 | 80 000 |
| Gestion / Coordination (y compris coûts indirects) | 2 600 000 | 700 000 |
| Communication et visibilité | 75 000 | 20 000 |
| Evaluation et audits | 250 000 | 0 |
| Total de l'action | 13 000 000 | 100 000 |

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Au niveau de la région de Diffa, un comité de pilotage sera mis en place. Le Comité de pilotage sera co-présidé par le Conseil Régional de Diffa et l'Union européenne. Ce comité sera constitué par :

- Représentant de l'Union européenne
- Le chef de projet de l'UNHCR ;
- Les représentants des directions techniques concernés ;
- Les maires ;
- Le représentant du partenaire de mise en œuvre.

Ce comité se réunira trois fois par an, avec des sessions extraordinaires le cas échéant ; Il sera co-présidé par l'Union européenne et les réunions se tiendront au niveau du Conseil Régional de Diffa. C'est au sein de ce comité que seront analysés les avancées et les problèmes enregistrés dans la mise en œuvre globale de l'intervention, et dans ce second cas de figure que seront prises les décisions idoines pour y remédier. Ce comité sera l'organe au sein duquel les communes pourront partager leurs expériences, leurs difficultés et les bonnes pratiques. Des acteurs externes à l'intervention mais s'inscrivant dans le concept de « site de convergence » seront aussi invités à participer

Au niveau national un comité consultatif sera créé. Il sera composé par:

- Le(s) représentant(s) de la délégation de l'Union européenne dans le pays concerné ;
- Le(s) représentant(s) des ambassades des pays contributeurs au Fonds fiduciaire ;
- Les représentants des ministères concernés (Urbanisation, Intérieur/décentralisation);
- Le représentant de l'UNHCR ;
- Le représentant du partenaire de mise en œuvre ;

Ce comité se réunira au moins deux fois par an, avec des sessions extraordinaires le cas échéant ; les réunions se tiendront à Niamey. Il s'agira d'un espace de réflexion et dialogue dans lequel au-delà des activités et des stratégies à entreprendre pour la bonne poursuite de l'action de nouvelles perspectives pourront être dégagées. L'objectif du comité consultatif sera aussi de disséminer collectivement les bonnes pratiques développées dans le cadre de l'intervention. Au cours des réunions, des membres du comité opérationnel seront amenés à participer.

Au niveau interne, une cellule de coordination (composée des staffs techniques dédiés, d'un administrateur, du chargé des programmes de l'UNHCR et du chef de la sous-délégation de l'UNHCR) sera créée pour assurer le suivi de l'action.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente Action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'organisation. L'UNHCR fait appel à l'approche du cadre logique pour effectuer non seulement le suivi et l'évaluation de ses activités mais aussi pour s'assurer de l'efficacité et de la qualité des résultats à atteindre. Le suivi des activités est assuré en continu par le personnel de l'UNHCR. Outre le chef de projet et le personnel technique basés à Diffa, au niveau de Niamey le senior programme officer et un programme officer ayant notamment en charge le suivi-évaluation interne assureront un accompagnement de proximité de l'intervention. Au niveau des partenaires de mise en œuvre, ces derniers transmettent sur une base mensuelle des rapports à l'UNHCR qui les analysent et les consolide pour alimenter son propre système de reporting interne.

Lorsque nécessaire, l'UNHCR dispense les formations tant administratives que techniques à ses partenaires. Par ailleurs, les rapports mensuels de suivi soumis par les partenaires, les réunions de coordinations générales et sectorielles, les visites régulières des équipes de l'UNHCR dans les zones d'intervention pour la vérification des données sont autant d'outils pour assurer un bon suivi et une meilleure évaluation des activités mises en œuvre.

Le comité de pilotage basé à Diffa assurera aussi un suivi rapproché de l'action. Chacune de ses rencontres et/ou missions sur site sera ponctuée d'un rapport qui sous demande de la Délégation de l'Union européenne pourra lui être remis. Comme mentionné plus haut, l'implication du LASDEL sera maintenue tout au long du processus afin de bénéficier d'un regard externe sur la perception de l'intervention dans l'arène locale, ainsi que sur les risques et tensions qui pourraient y être associés. Cette collaboration permettra de mettre en place de manière dynamique les mesures correctrices.

A la fin de l'intervention, une évaluation finale sera réalisée par une structure externe. La délégation de l'Union européenne sera associée tant dans la rédaction des termes de références que dans la sélection du prestataire. Si des difficultés importantes étaient observées au cours de la première année de mise en œuvre, après discussions avec la délégation de l'Union européenne, une évaluation à mi-parcours sera envisagée.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

En tant que membres des Nations unies, l'UNHCR est soumis à l'autorité du Bureau des Auditeurs et au Bureau des Services de Contrôle interne des Nations unies (OIOS). Les relations entre l'UNHCR et l'UE sont par ailleurs régies par le « Financial and Administrative Framework Agreement » (FAFA) qui prévoit des mécanismes de suivi, d'évaluation et de vérification des contrats signés entre l'UE et les agences de Nations unies. De par le contenu de cet accord cadre, il n'y a pas de budget prévu pour l'évaluation externe et l'audit.

5.8. Communication et visibilité

Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre pour assurer au niveau local, national et régional la compréhension de l'architecture de l'action et la maîtrise de ses avantages, en valorisant le soutien du Fonds fiduciaire dans le secteur de la stabilisation du contexte socio-économique et des populations ciblées par cette action. La délégation de l'Union européenne au Niger sera informée et consultée durant toutes les grandes étapes de l'intervention.

Par ailleurs, le bureau de l'UNHCR assurera la visibilité du projet dans le cadre de sa stratégie de communication et à travers les outils dont le bureau dispose, y compris les réseaux sociaux, le blog national et régional ainsi que le site global de l'UNHCR, afin de rendre visibles les résultats obtenus au bailleur de fonds, ainsi qu'au grand public. En complément, des rapports seront régulièrement publiés sur les développements majeurs de l'intervention, les défis et réalisations entreprises. L'UNHCR favorisera aussi des séances d'échanges et d'informations avec les donateurs et les médias nationaux et internationaux et mettra à leur disposition des notes d'information détaillées sur les activités.

Le projet fera l'objet d'une cérémonie de lancement en présence des médias nationaux. Cette cérémonie sera diffusée sur la télévision publique nigérienne et les télévisions privées. Des vidéos répondant aux standards internationaux seront produites

Recherches et évaluations externes seront réalisées et diffusées au niveau national et international. Des fiches synthétiques de ces travaux seront produites pour en faciliter la lecture et la diffusion. Ce type de produit, basés sur des analyses externes, permettra indéniablement de renforcer la visibilité sur l'apport du fonds fiduciaire dans la stabilité de la zone du Lac Tchad.

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

| Domaine thématique 1: Développement économique et emploi | Ciblage principal | Ciblage secondaire |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes | <input type="checkbox"/> | X |
| Appui au développement des zones de croissance économique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience | Ciblage principal | Ciblage secondaire |
| Sécurité alimentaire et nutritionnelle | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.) | <input type="checkbox"/> | X |
| Domaine thématique 3: Gestion de la migration | Ciblage principal | Ciblage secondaire |
| Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'asile, migration légale et mobilité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Aide au retour et à la réintégration | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Gestion des frontières | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits | Ciblage principal | Ciblage secondaire |
| Renforcement de l'état de droit | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Prévention des conflits et de la radicalisation | X | <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités en soutien à la sécurité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

| | Logique d'intervention | Indicateurs | Valeurs de référence (si disponible) | Cibles (si disponible) |
|--|---|--|--|--|
| Objectif global: impact | L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement. | | | |
| Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s) | OS1. Renforcer les capacités d'accueil des communes à forte concentration de population OS2. Accompagner la relance économique et les investissements communaux via la réalisation de projets de lotissement | Existence de tensions importantes autour des projets de lotissement Augmentation du pouvoir d'achat des jeunes dans une situation de non ou de sous-emploi Augmentation du budget annuel des communes en % | Non 153 Situations de référence seront déterminées lors de la phase de lancement | Non 4 153 50% 50% |
| Résultats | OS1. Résultat 1. Des nouveaux projets de lotissements sont développés OS1. Résultat 2. L'accès au logement et à l'eau est assuré sur les sites de lotissement | Nombre de projets de lotissement réalisés Nombre de déplacés vivant disposant d'acte de cession | 7 153 | 14 4 153 |

| | | | | |
|--|--|--|---|--------|
| | | foncière et vivant dans un abri durable | | |
| | | Nombre de bénéficiaires directs ayant accès à l'eau potable sur les zones de lotissement | 0 | 48 000 |
| | OS2. Résultat 1. La construction des logements sociaux appui la relance économique au niveau communautaire | Nombre d'emplois maintenus ou créés | 0 | 2 065 |
| | | Nombre d'entreprises de construction formellement créées | 0 | 7 |
| | OS2. Résultat 2. Le développement de nouveaux projets de lotissement permet aux communes de renforcer la mobilisation interne des ressources | Nombre de plan d'investissement communaux développés et mis en œuvre | 0 | 7 |